



Lycée Edmond DOUCET
Rue Paul Doumer
50 120 CHERBOURG EN COTENTIN
Tel : 02.33.87.23.40
Mail : int.0500032n@ac-normandie.fr

Règlement de la Consultation

Fourniture et maintenance de matériel de reprographie
Année 2025
Marché N° 2025/01

Juin 2025

Le présent cahier comporte 5 pages numérotées de 1 à 5.

SOMMAIRE

Article 1 : Objet de la consultation

Article 2 : Conditions de la consultation

- 2.1 : Forme du marché
- 2.2 : Décomposition en lots
- 2.3 : Documents contractuels
- 2.4 : Délai de validité

Article 3 : Présentation des offres

- 3.1 : Acte d'engagement
- 3.2 : Contenu de l'offre

Article 4 : Date de réception des offres

Article 5 : Jugement des offres

Article 6 : Renseignements complémentaires

Article 1 : Objet de la consultation

Voir Article 2 du C.C.A.P

Le marché est conclu à compter de la date indiquée lors de la notification pour une durée de 20 trimestres. Ce marché n'est pas reconductible.

Les variantes sont acceptées, elles doivent être accompagnées d'une offre de base.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 – Forme du marché

Le présent marché fait l'objet d'une procédure adaptée en application de l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs aux marchés publics.

2.2 – Décomposition des lots

Sans objet

2.3 – Documents contractuels

Voir Article 6 du C.C.A.P

2.4 – Délai de validité

Le délai de validité des offres est de 120 jours maximum à compter de la date limite de réception des offres, fixée par le Règlement de la Consultation (R.C).

Article 3 : Présentation des offres

Les offres rédigées en français seront présentées sous toutes formes permettant d'en assurer la confidentialité.

3.1 – Acte d'engagement

L'acte d'engagement sera adressé au titulaire pour signature après attribution du marché (imprimé ATTR1).

3.2 – Contenu de l'offre

- Toute pièce permettant d'établir que le signataire de l'offre est dûment habilité par l'entreprise pour engager celle-ci.
- Renseignements relatifs aux conditions générales d'exploitation de l'entreprise, à ses moyens techniques, à ses capacités professionnelles et financières.
- Attestations d'assurance en cours de validité
- Références générales et significatives du candidat dans des marchés similaires avec contacts vérifiables pour les 3 dernières années.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) joint, à accepter sans aucune modification, paraphé en bas de chaque page, daté et signé.
- **Les fiches techniques et des photos des produits proposés.** Ces fiches constituent des engagements contractuels.
- **Le bordereau de prix complété et signé.**
- La lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé DC1).

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (imprimé DC2)

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Toute offre incomplète ou ne répondant pas aux descriptions ci-dessus ne sera pas étudiée.

Article 4 : Date de réception des offres

Les offres seront transmises sur le profil acheteur de l'établissement au plus tard le 8 juillet 2025 à 12h.

Article 5 : Jugement des offres

Critères de jugement des offres :

1. *Caractéristiques techniques (20 points)*

- Une note de 0 à 20 sera attribuée selon que la proposition technique sera inférieure, égale ou supérieure (options) à la demande minimum indiquée dans le cahier des charges, et présentant un intérêt pour l'établissement lors de l'utilisation des matériels concernés. Ce point devra être argumenté.

2. *Clauses environnementales (7 points)*

- Consommation électrique (4 points)
- Niveau sonore (3 points)

3. *Délais de livraison et mise en service après commande (8 points)*

- Délais de livraison et mise en service inférieur ou égal à 4 semaines (8 points)
- Délais de livraison et mise en service entre 4 et 5 semaines (4 points)
- Délais de livraison et mise en service supérieur à 5 semaines (0 point)

4. *Conditions et délais d'intervention et dépannage dans le cadre de la maintenance (25 points)*

- Délais conformes à la demande article 3 du CCTP (18 points) : 6 pour intervention et 12 pour réparation
- Délais inférieurs à la demande article 3 du CCTP (22 points) : 8 pour intervention et 14 pour réparation
- Prêt de matériel équivalent en cas de panne prolongée (3 points)

5. *Prix sur la durée du contrat (40 points)*

- Offre de prix loyer le plus bas/prix de l'offre considérée x 20 = nombre de points
- Offre de prix copie noir le plus bas/prix de l'offre considérée x 10 = nombre de points
- Offre de prix copie couleur le plus bas/prix de l'offre considérée x 10 = nombre de points

Article 6 : Renseignements complémentaires

Contact :

Les correspondants du marché sont :

- Monsieur JEHANNE Xavier - Tél. 02.33.87.23.40 (poste 310)

Mail : int.0500032n@ac-normandie.fr